



**HAL**  
open science

## Homophobie

Daniel Borrillo

► **To cite this version:**

Daniel Borrillo. Homophobie. David Le Breton; Daniel Marcelli. Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse, 1, Presses Universitaires de France, 2010, 978-2-13-056885-8. hal-01235220

**HAL Id: hal-01235220**

**<https://hal.science/hal-01235220>**

Submitted on 29 Nov 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

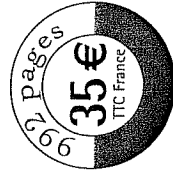
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



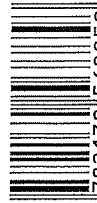
Sous la direction de David Le Breton et Daniel Marcelli

## Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse

- ◆ Ce *Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse*, par sa double appellation et par ses deux codirecteurs de publication, l'un sociologue, l'autre médecin psychiatre, vise à restituer l'indispensable pluralité des regards sur un « objet » qui n'en est pas moins unique : une personne humaine quittant l'enfance est invitée à prendre sa place d'adulte.
- ◆ Si la « jeunesse » fut l'une des premières classes d'âge à être perçue en tant que telle dès les premiers travaux des sociologues ou des historiens, l'adolescence fut rattachée d'emblée par son étymologie même à la puberté, à la croissance et par conséquent au champ médico-psychologique. Cette tension entre le social/sociétal et le particulier/individuel se ressent de façon aiguë quand on aborde cette tranche d'âge. Âge des paradoxes, ces jeunes tout comme ces adolescents bousculent les habitudes, contestent les limites tout en favorisant le temps des confrontations et des rencontres.
- ◆ Grâce à la collaboration de très nombreux spécialistes, sociologues, psychiatres, psychanalystes, historiens, juristes, philosophes, etc., cet ouvrage propose un panorama le plus complet possible des problématiques et des enjeux centrés sur cette période de la vie, aussi bien d'un point de vue individuel et familial que social.



ISBN : 978-2-13-056885-8



9 782130 568858

www.puf.com

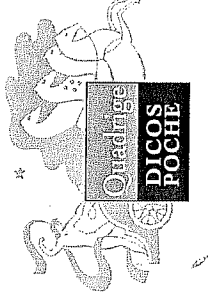


Sous la direction de  
David Le Breton  
Daniel Marcelli

## Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse



Couverture Aeller Didier Thimonier - Photo © Photonstop.



# Dictionnaire de l'adolescence et de la jeunesse

Sous la direction de  
David Le Breton  
et Daniel Marcelli



puf

Fayard, 2003. - SOHN A.-M., *Âge tendre et tête de bois. Histoire des jeunes des années 1960*, Paris, Hachette, 2001.

Ludvine BANTIGNY

→ Adolescence ; Hippie ; Histoire de l'adolescence ; rôles et fonctions d'un artifice ; Histoire de la jeunesse (de l'après-guerre aux années 1960) ; Jeunesse ; Punk

### HOMESCHOOLING (OU L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES)

Pas plus que Charlemagne ou Jules Ferry n'ont inventé l'école, la scolarisation n'est obligatoire. Ce qui est obligatoire, c'est l'instruction des enfants, et la loi fondamentale du 28 mars 1882 sur l'instruction primaire précise bien dans son article 4 que l'instruction « peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. »

Ce droit imprescriptible a été confirmé par l'article 26.3 de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » et, par le protocole n° 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1952 : « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'État, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'instruction respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. » Faut-il encore que l'État soit en capacité de vérifier le respect de ce droit imprescriptible.

En France, c'est le maire de la commune de résidence de l'enfant qui doit veiller au respect de l'obligation scolaire, et en particulier pour les familles choisissant l'instruction à domicile. La loi 2997-297 2007-03-05 art.124 du *Journal officiel (JO)* de la République française organise ainsi le contrôle de l'instruction à domicile : « Les enfants soumis à l'obligation scolaire, qui reçoivent l'instruction dans leur famille, sont dès la première année, et tous les deux ans, l'objet d'une enquête de la mairie compétente uniquement aux fins d'établir quelles sont les raisons alle-

guées par les personnes responsables, et s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille. » Il revient à l'inspecteur d'académie de faire vérifier que l'enseignement assuré est conforme au droit de l'enfant à l'instruction. Si les résultats du contrôle sont jugés insuffisants, les parents sont alors mis en demeure, dans les quinze jours suivant la notification, d'inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement public ou privé.

En France, sur près de 14 millions d'élèves scolarisés, seuls environ 3 300 reçoivent une instruction dans la famille. Cette faible proportion est à peu près la même dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et rares sont ceux où elle dépasse les 1 %.

Contrairement aux idées reçues, seule une minorité de familles choisit ce mode de scolarisation pour des motifs d'ordre religieux voire sectaire. Ainsi, en France, sur près de 1 350 contrôles effectués par les services des inspections académiques en 2007, seuls moins de 10 ont conduit les autorités à saisir le procureur de la République pour enfance en danger. Il est vrai que des situations difficiles avaient été dénoncées par un rapport parlementaire et en particulier celle faites aux enfants de la secte « Thabita's place » à Sus dans les Pyrénées atlantiques. Les modalités de l'instruction à domicile les éloigneraient de la réalité du monde profane et ne leur garantiraient alors plus une bonne insertion dans la société.

Ces situations exceptionnelles ont d'ailleurs conduit le législateur à renforcer les modalités du contrôle et à demander que le contenu des connaissances requises des élèves soit désormais fixé par décret, afin qu'à l'issue de la période d'instruction ils atteignent un niveau comparable à celui des élèves scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat. Ce décret, en date du 5 mars 2009, a été publié au *JO* du 7-3-2009.

De fait, la plupart des familles qui choisissent ce mode de scolarisation le font en conscience, car elles considèrent les normes de l'institution scolaire comme impersonnelles et ignorantes de la personnalité particulière de chacun des enfants. Il s'agit le plus souvent de familles nombreuses, biparentales à près de 90 %, dont les parents sont plus

diplômés que la moyenne et qui estiment que l'instruction à domicile est l'une des conditions d'une meilleure qualité de l'éducation. Loin d'être des parents qui rejettent la société moderne, ce sont des hommes et des femmes qui militent pour que la société civile réinvestisse le champ de l'éducation et de l'instruction, et en particulier pour les enfants les plus jeunes. On comprend alors que ce mode de scolarisation ait connu un renouveau à l'occasion de l'écllosion des mouvements utopistes à la fin des Trente Glorieuses.

Ce sont les élèves qui relèvent de l'enseignement primaire à être les plus nombreux à bénéficier du homeschooling, ce qui n'empêche pas des adolescents, hier comme aujourd'hui, de rechercher ce type de scolarisation mieux adaptée à leurs capacités et à leur souci d'autonomie. Nombreux sont ceux qui ont su tirer parti, à un moment de leur parcours scolaire, d'une scolarisation plus conforme à leur rythme personnel et à leur appétence intellectuelle. Parmi eux, on compte même un ancien ministre de l'Éducation nationale et son frère, également philosophe de réputation, Luc Ferry, ministre des gouvernements de Jean-Pierre Raffarin de mai 2002 à juin 2004 !

Ainsi, la grande majorité de ces parents, en dépit de leur refus de la scolarisation dans un établissement public ou privé, reste, en quelque sorte à leur manière, fidèle au message fondateur de Condorcet qui, en 1792, dans son Rapport sur l'organisation générale de l'instruction publique affirmait qu'il convenait « de développer toute l'étendue des talents que l'enfant a reçus de la nature » et d'« offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pouvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, d'entendre et de remplir leurs devoirs. »

Pierre POLIVKA

→ Enseignement à distance (CNED) ; Échec scolaire ; Redoublement

### HOMOPHOBIE

« Pédé », « enculé », « tapette », « gouine »... Ces insultes ne nous sont pas étrangères. Nous les entendons plusieurs fois par jour dans les cours de récréation de nos écoles, dans la rue, ou à la maison. On les profère si

souvent que leur sens originnaire semble oublié. Nous ignorons parfois ce que ces mots veulent dire exactement. Nous savons toutefois qu'ils blessent. Dire d'un garçon qu'il est un « pédé » signifie qu'il n'est pas vraiment un homme, et dire d'une fille qu'elle est une « gouine » c'est lui prêter des attributs masculins. Lorsque nous insultons ainsi quelqu'un nous procédons, sans être tout à fait conscients, à un rappel à l'ordre des genres : les garçons doivent se comporter d'une façon, les filles d'une autre... Or, il se peut qu'un garçon ne soit pas complètement conforme à la norme masculine ou qu'une fille ne rentre pas dans les canons de la féminité. Un mécanisme invisible, une sorte de « domestication » tend à uniformiser nos comportements.

### Homophobie et sexisme

L'homophobie participe de ce contrôle social qui sert à normaliser, depuis la petite enfance, notre conduite. La société organise le monde extérieur en fonction des catégories dualistes, on nous apprend plutôt à opposer qu'à concilier : la nuit est le contraire du jour, le blanc l'inverse du noir, et le mâle l'opposé de la femelle. Nous construisons aussi notre univers intérieur de manière binaire, de telle sorte que nos personnalités doivent rentrer dans le moule de l'identité masculine lorsqu'on est un homme et dans celui de l'identité féminine si l'on est née femme. Dès le berceau, les couleurs bleu et rose marquent la géographie de cette *summa divisio* qui, de façon implacable, assigne l'individu à l'un ou l'autre de ces territoires. Il suffit de regarder la vitrine d'un magasin de jouets pour s'en apercevoir. Pour les garçons jouets pour s'en ballonner de rugby, les voitures, les ateliers de bricolage et les *baby foot*. Pour les filles, les poupées, les dinettes, les princesses, les maquillages...

À travers nos jeux, d'une manière apparemment innocente, nous sommes éduqués pour devenir un garçon ou une fille. Ainsi, un « gars » doit apprendre à être violent, guerrier, compétitif, bricoleur, et une « nana » à devenir maternelle, gentille et mignonne ; elle doit savoir faire le ménage et s'occuper des enfants. Nos jouets inculquent ainsi des valeurs liées au sexe : la domination et la compétitivité pour les hommes, la soumission

et la coquetterie pour les femmes. Gare au petit garçon qui demandera une poupée au Père Noël et à la petite fille qui voudra de gants de boxe pour son anniversaire. À travers les jeux nous apprenons également que la fille et le garçon sont faits pour tomber amoureux l'une de l'autre. Notre destin est déjà tracé : nous devons nous marier avec une personne du sexe opposé, avoir des enfants et reproduire le modèle de nos parents (il suffit de se penser aux contes pour enfants pour s'en convaincre...). Ceux et celles qui ne se conforment pas au formatage de genre sont rappelés à l'ordre, corrigés par divers moyens parmi lesquels les blagues et les insultes. Lorsque l'on traite un garçon de « fillette » ou une fille de « garçon manqué », on est en train de lui dire : fais attention, tu peux devenir un homosexuel !

#### Homosexualité

Dans cet ordre rigide des sexes, l'homosexuel est l'individu qui possède certains caractères du sexe opposé et qui ne se soumet pas au destin social et familial. Il arrive qu'un homme tombe amoureux d'un autre homme ou qu'une femme se sente attirée par une autre femme. Des écrivains comme William Shakespeare, Oscar Wilde, Marcel Proust, Emily Dickinson, Jean Cocteau, Thomas Mann, Lord Byron, Arthur Rimbaud, Paul Verlaine, Virginia Woolf, André Gide, Colette, Federico Garcia Lorca, Jean Genet, Truman Capote et Marguerite Yourcenar ont aimé des personnes de leur propre sexe. Certains personnages historiques tels que Vercingétorix, l'empereur Hadrien, Alexandre Le Grand, Haroun al-Rachid (calife de Bagdad), Richard Cœur de Lion, la reine Christine de Suède, le roi Louis II de Bavière, Ataturk ou encore Lawrence d'Arabie furent homosexuels. Des scientifiques tels Bacon ou Keynes, des intellectuels comme Simone de Beauvoir, Michel Foucault et Roland Barthes ainsi que plusieurs artistes comme Michel-Ange, Léonard De Vinci, Tchaikovsky, Marlene Dietrich, Joan Baez, Andy Warhol, Pasolini, Boy George, Elton John, Pedro Almodovar, Étienne Daho ou de grandes sportives comme Martina Navratilova et Amélie Mauresmo, n'ont jamais caché leur attirance pour les personnes de leur propre

théistes, la rhétorique et le sentiment homophobes sont dissimulés aujourd'hui dans plusieurs registres (psychanalyse, anthropologie...). Ainsi, c'est avec des arguments prétendument savants que l'on s'est opposé en France à l'égalité des couples de même sexe en leur refusant l'accès au droit au mariage et à l'homoparentalité.

#### Lutter contre l'homophobie

Les comportements homophobes sont prohibés. Ainsi, discriminer une personne en raison de son orientation sexuelle peut entraîner une peine de prison. Non seulement les actes matériels sont sanctionnés mais aussi les discours de haine. Ainsi, le droit sanctionne l'injure, la diffamation et l'incitation à la violence envers les gays et les lesbiennes. Le Ministère public peut engager des poursuites lorsque les insultes ont été adressées à un groupe de personnes, et les associations ont la possibilité de se constituer en partie civile pour poursuivre l'homophobie. La loi prévoit également une circonstance aggravante en raison de « l'orientation sexuelle » de la victime pour plusieurs infractions. Désormais, le mobile homophobe est considéré comme aussi odieux que le mobile raciste ou antisémite. Par exemple, le meurtre d'un homosexuel est puni de la réclusion criminelle à perpétuité, et même les agressions mineures sont punies de trois ans d'emprisonnement.

*Au-delà de la répression.* — Il est surtout nécessaire de développer la prévention : en s'attaquant, d'une part, aux préjugés et aux stéréotypes homophobes, et en permettant, d'autre part, aux gays et aux lesbiennes d'assumer leur propre identité sans contraintes. L'entreprise éducative doit commencer par dénoncer l'ensemble des codes culturels qui renforcent les discriminations envers les homosexuels. C'est tout d'abord aux familles qu'il faut s'adresser afin qu'elles comprennent qu'avoir un fils gay ou une fille lesbienne n'est pas un problème. En revanche, la non-acceptation d'un enfant du fait de sa différence peut engendrer une blessure difficile à cicatriser.

L'école a également un rôle capital à jouer dans le combat contre l'intolérance. Elle doit faire comprendre aux élèves que l'égalité des

gays, des lesbiennes et des bisexuels est l'affaire de tous. Dans les livres et les manuels, l'homosexualité doit être présentée comme une manifestation érotique et affective aussi épanouissante que l'hétérosexualité. Mieux intégrer l'idée de la diversité sexuelle doit faire partie de la formation des professeurs mais aussi des policiers, des médecins, des juges, des psychologues et de tous ceux qui se trouvent en contact avec le public.

Enfin, les homosexuels ont le droit de s'affirmer en tant que tels : « Un des meilleurs conseils que l'expérience enseigne est le suivant : tu n'as qu'une vie à vivre, aussi bien ne pas perdre trop de temps avec ces bêtises que sont les préjugés. Ceux qui rejettent ou condamnent l'homosexualité [...] ont un problème, qu'il leur appartient de régler, même si, hélas, leur intolérance fait entre-temps des dégâts. Parce que même si tu réussis à vaincre le poids du conformisme, la pression des autres, tu risques de la voir s'infiltrer dans ta vie au moment où tu t'y attends le moins. Il faut donc te préparer à y faire face avec sérénité et, quand il faut, avec combativité » (Michel Dorais & Éric Verdier, 2005).

► DORAIS M. & VERDIER É., *Petit manuel de la Gayrité à l'usage des jeunes ou comment lutter contre l'homophobie au quotidien*, Laval, H&O, 2005. — TIN L.-G., *Dictionnaire de l'homophobie*, Paris, PUF, 2003.

Daniel BORRILLO

→ Homosexualité · Homosexuelle (culture)

#### HOMOSEXUALITÉ

L'homosexualité désigne les relations ou sentiments amoureux entre personnes de même sexe. En dehors de tous préjugés éthiques, moraux ou religieux, l'homosexualité est considérée par la psychanalyse comme un symptôme (et non un diagnostic) et un achoppement dans le développement psychosocial de l'individu. Sigmund Freud parlait d'invertis pour désigner les homosexuels, et il ce sens que le choix d'objet sexuel et le but sexuel s'écartaient de la « norme » pulsionnelle. Il distinguait l'homosexualité comme pratique sexuelle à part entière et l'homosexualité comme achoppement dans le développement libidinal.